



# CHARTRE D'UNITE

pour les Animateurs et Animatrices  
de l'Unité scout Baudouin 1<sup>er</sup>  
de Bomal – HB006



Moi, \_\_\_\_\_, suis conscient(e) que mon engagement en tant qu'animateur(trice) dans l'unité scout Baudouin 1<sup>er</sup> de Bomal est une action d'éducation des enfants et des jeunes qui nous sont confiés, afin de les aider à grandir, à s'épanouir, à devenir des hommes et des femmes égaux, responsables, libres, respectueux des convictions de chacun, tout en reconnaissant et acceptant les projets et orientations de l'unité.

1. Etant animateur(trice) entrant(e), je m'engage à tout mettre en œuvre pour me former.  
Etant animateur(trice) en cours de formation, je m'engage à la poursuivre.  
En tant qu'animateur(trice) de l'unité non formé(e), je m'engage à entamer ma formation.
2. Je m'engage à garder toujours l'esprit du mouvement scout, en faisant de mon mieux pour être un exemple pour les plus jeunes. Je centrerai mes efforts d'animation sur les enfants et les jeunes en promouvant les Valeurs prônées par le mouvement. Je vivrai la pédagogie propre à ma section en utilisant les moyens proposés par le mouvement.
3. Avec motivation, je m'engage et je m'implique de façon à assurer, en qualité et en quantité, l'animation des enfants et des jeunes qui me sont confiés.
4. Je m'engage à communiquer avec le staff d'unité et les animateurs de ma section, avec les autres staffs et les parents d'animés, dans un esprit d'écoute, d'ouverture, de respect et de maîtrise de soi.
5. Je m'engage à ne pas consommer d'alcool ou toute substance psychotrope lors des animations ou lorsque j'ai des animés sous ma responsabilité(\*). Je n'inciterai ni n'autoriserai aucun des animés ou animateurs à consommer alcool, tabac ou toute substance psychotrope.
6. Je m'engage à ne jamais mettre en danger, tant physique que moral, les animés dont j'ai la responsabilité, et ce quel que soit le type d'animation. Je reconnais que l'humiliation ne grandit personne. Je veillerai à préserver un sommeil réparateur et assurer une alimentation saine et de qualité, tant pour les animateurs que pour les animés.
7. Conscient du sens de la Promesse et de la Loi scout, je m'engage à être fidèle à cette Promesse et à vivre cette Loi, non seulement en animation, mais aussi à l'extérieur du mouvement, car je suis scout, partout et toujours.
8. Je m'engage à porter l'uniforme et à en être digne.
9. Je m'engage à respecter tous les articles de cette charte, gage de qualité pour l'unité scout de Bomal. Dans le cas contraire, je comprendrais que mon engagement au sein de l'unité soit remis en question. Je reconnais que cette charte n'a pas pour but de me contraindre, mais bien de me supporter et me guider dans mon engagement scout à donner du Temps, du Talent et du Cœur.

Engagement confirmé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

(signature)

(\*) Une consommation raisonnée d'alcool léger peut-être tolérée en marge des animations (p.ex. en soirée lors de camps, week-end, fête d'unité). Par consommation raisonnée, on entend que l'animateur(trice) doit rester en tout temps maître de ses actes et paroles, afin notamment d'assurer ses responsabilités et de permettre la conduite éventuelle d'un véhicule dans le respect du cadre légal.